

Booklet

GRUPE	2	HERBICIDE
-------	---	-----------

FBM IMAZAMOX WDG

Herbicide granulaire en sachets solubles
dispersables dans l'eau

COMMERCIAL (AGRICOLE)

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET
LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE
SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF : Imazamox 70%

Avertissement, contient l'allergène sulfites

NO. D'HOMOLOGATION 34786 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 kg – Vrac

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

EN CAS D'URGENCE MEDICALE (HUMAINS OU ANIMAUX), CONTACTER ROCKY
MOUNTAIN POISON CONTROL AU 1-866-767-5041.

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE (DEVERSEMENT, FUITE, INCENDIE OU
ACCIDENT), CONTACTER CHEMTREC AU 1-800-424-9300 (AMERIQUE DU NORD)
OU AU 1-703-527-3887 (INTERNATIONAL).

NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS INDIVIDUELS HYDROSOLUBLES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE DÉPLIANT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Farmer's Business Network Canada, Inc.
PO Box 5607
High River, Alberta
Canada T1V 1M7
1-844-200-FARM (3276)

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Cause des irritations des yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussettes et chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrar un tratamiento sintomático.

ENTREPOSAGE

Entreposer au-dessus de 5°C.

Entreposer dans un endroit frais, sec et éloigné des enfants, animaux, aliments destinés à la consommation humaine et animale ou des engrais.

Conservar los sachets hidrosolubles inutilizados en el contenedor original reafirmado.

Mantener los envases secos en todo tiempo.

Conservar los envases a l'abri de la lluvia.

Proteger del gel.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer sur des terrains à pente modérée ou forte, ou dont le sol est compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) et/ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fine/moyen/grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

Zones tampons sans pulvérisation

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) requises pour la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les terres humides) ou les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ou potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

MÉLANGES EN CUVE: Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES

FBN Imazamox WDG à une dose de 21 g/ha (15 g é.a./ha) supprimera seulement :	
Chénopode blanc*	Blé de printemps spontané
Tabouret des champs	(de blé Clearfield non tolérant)
Moutarde des champs	
FBN Imazamox WDG à une dose de 29 g/ha (20 g é.a./ha) supprimera seulement :	
Échinochloa pied de coq	Orge spontanée
Gaillet gratteron*	Graines de l'alpiste des Canaries spontané
Saponaire des vaches	Canola spontané
Sétaire verte	(le canola Clearfield non tolérant seulement)
Renouée scabre	Blé durum spontané
Brome du Japon*	Blé de printemps spontané
Kochia à balais*	(de blé Clearfield non tolérant)
Chénopode blanc	Avoine cultivée spontanée
Ivraie de Perse	Renouée liseron*
Amarante à racine rouge	Moutarde des champs
Mauve à feuilles rondes*	Folle avoine
Soude roulante	Sétaire glauque
Bourse à pasteur	
Tabouret des champs	

* = répression seulement

Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant MERGE^{MD}, à un dose de 0,5% v/v (p. ex. 5 L d'adjuvant MERGE, par 1000 L de solution pulvérisée).

POUR LES POIS DE GRANDE CULTURE

MODE D'EMPLOI (les provinces des Prairies et la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement)

FBN Imazamox WDG est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement de postlevée hâtive sur les pois de grande culture

Lorsque FBN Imazamox WDG est appliqué en postlevée hâtive, l'absorption peut se produire par l'intermédiaire des racines et du feuillage. Les mauvaises herbes sensibles arrêtent leur croissance et meurent éventuellement.

Appliquer au moyen d'équipement terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS faire paître le bétail dans le traité les pois de grande culture ou couper comme fourrage 20 jours après l'application.

Intervalle avant récolte : Après 60 jours, les pois de grande culture peuvent être récoltés.

MOMENT DU TRAITEMENT

L'application devrait être effectuée entre le stade 1 à 6 feuilles et après que les mauvaises herbes ont émergé. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer au stade 1 à 4 feuilles déployées ou au début du tallage. Un jaunissement passager de la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

Sachets hydrosolubles dissous directement dans les réservoirs de pulvérisation :

Les sachets hydrosolubles (SH) sont conçus pour se dissoudre dans l'eau. L'agitation peut être utilisée, si nécessaire, pour aider à dissoudre un SH. Le défaut de suivre les instructions pour la manipulation et le mélange peut augmenter votre exposition aux pesticides dans un SH.

Instructions pour la manipulation

Suivre les étapes suivantes lors de la manipulation des produits pesticides dans un SH.

1. Mélanger dans le réservoir de pulvérisation seulement.
2. Manipuler le(s) SH(s) de manière à protéger l'emballage contre les ruptures et/ou la diffusion involontaire du contenu. Si l'emballage est brisé, mettre une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques, et un respirateur N95 (minimum) certifiée par le NIOSH, pièce faciale filtrante (masque anti-poussière), qui est correctement testé, et puis continuer avec les instructions pour le mélange.

3. Conserver le(s) SH(s) dans l'emballage extérieur jusqu'au moment d'utilisation.
4. Conserver le(s) SH(s) au sec avant de les ajouter au réservoir de pulvérisation.
5. Manipuler avec des gants secs et conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'EPP.
6. Conserver le(s) SH(s) intact(s). Ne pas couper ni percer le(s) SH(s).
7. Scellez l'emballage extérieur de l'SH pour protéger le(s) SH(s) non utilisé(s).

Instructions pour le mélange

Suivre les étapes suivantes lorsqu'on mélange le produit, y compris en cas de mélange en réservoir avec d'autres produits pesticides. En cas de mélange en réservoir les directives 1 à 9 ci-dessous ont la priorité sur les instructions pour le mélange des autres produits de mélange en réservoir. Toutes les autres instructions pour l'utilisation de tous les produits de mélange en réservoir doivent être suivies, à condition qu'elles n'entrent pas en conflit. Ne pas mélanger ce produit en réservoir avec des produits qui interdisent le mélange en réservoir ou dont les instructions pour le mélange sont contradictoires.

1. Si un panier ou un filtre est présent dans la trappe du réservoir, l'enlever avant d'ajouter le SH dans le réservoir.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation avec de l'eau jusqu'à environ un tiers à la moitié du volume final de pulvérisation souhaité.
3. Arrêter d'ajouter de l'eau et cesser toute agitation.
4. Placer le SH intact/non ouvert dans le réservoir.
5. Ne pas pulvériser l'eau d'un tuyau ou d'un tube de remplissage pour briser ou dissoudre le(s) SH(s).
6. Démarrer l'agitation mécanique et la recirculation par le fond du réservoir sans employer aucune recirculation en hauteur, si possible. Si la recirculation en hauteur ne peut pas être désactivée, fermer la trappe avant de démarrer l'agitation.
7. La dissolution du SH(s) peut prendre jusqu'à 5 minutes ou plus, selon la température de l'eau, la dureté de l'eau et l'intensité de l'agitation.
8. Arrêter l'agitation avant d'ouvrir le couvercle du réservoir.
9. Ouvrir le couvercle du réservoir en prenant soin d'éviter tout contact avec les poussières ou le mélange de pulvérisation, afin de vérifier que le(s) SH(s) est/sont complètement dissout/s et le contenu a été soigneusement mélangé à la solution.
10. Ne pas ajouter d'autres produits autorisés ou ne pas remplir complètement le réservoir tant que les sacs hydrosolubles ne sont pas complètement dissous et que le pesticide n'est pas bien mélangé.
11. Lorsque le(s) SH(s) est/sont complètement dissout/s et tout autre produit a été ajouté au réservoir, reprendre le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au niveau souhaité, fermer le couvercle et reprendre l'agitation.
12. Utiliser la solution de pulvérisation lorsque le mélange est terminé.
13. Maintenir l'agitation du mélange de pesticides dilués pendant le transport et l'application.
14. Il n'est pas légitime d'utiliser tout pesticide homologué, y compris le(s) SH(s) d'une manière non conforme à son étiquette.

Intervalles pré-récolte/pacage

Ne pas récolter les cultures traitées dans les 60 jours après l'application.

MODE D'EMPLOI DU MÉLANGE

1. Utiliser dans 100 L/ha d'eau.
2. Utiliser un filtre de 50 mailles (ou plus gros).
3. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec le $\frac{3}{4}$ de la quantité requise d'eau propre et débiter l'agitation et la maintenir en marche jusqu'à ce que toutes les étapes du mélange et de la pulvérisation soient terminées.
4. Ajouter le nombre de sachets solubles nécessaire de FBN Imazamox WDG directement dans le réservoir du pulvérisateur par l'ouverture de celui-ci.
5. Agiter pendant au moins dix minutes afin de dissoudre l'herbicide. Après que l'herbicide est dissout, continuer l'agitation.
6. Si nécessaire, ajouter la quantité de l'adjuvant MERGE. S'il y a formation de beaucoup de mousse, un agent anti-moussant à base de silicone (par exemple HALT^{MD}) peut être ajouté.
7. Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au volume désiré. Si l'agitation est arrêtée pour plus de 5 minutes, remettre la bouillie en suspension par une agitation complète avant de recommencer à traiter.
8. Entre chacun des remplissages de FBN Imazamox WDG, vérifier les grillages du circuit interne et des buses, les rincer et les nettoyer si nécessaire.
9. Une fois que la pulvérisation de FBN Imazamox WDG est terminée, rincer à fond le réservoir, la rampe, les boyaux, et les grillages du circuit interne et des buses avec de l'eau propre afin d'éviter la possibilité de dommages à d'autres cultures.

CULTURE SUIVANTE EN ROTATION

Le blé d'hiver peut être planté 3 mois après le traitement (3 MAT) comme culture de rotation.

Au début, un dommage affectant le canola **Clearfield** non tolérant peut être observé. Éviter de recouper les jets de pulvérisation car une réduction du rendement peut survenir. Les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire une année après l'application :

Graines de l'apiste des

Canaries

Maïs de grande culture

Pois de grande culture

Canola **Clearfield** (par exemple les variétés de canola avec le gène **Clearfield**)

Canola **Clearfield** non tolérant

Lentilles

Blé de printemps

Blé durum

Orge de printemps

Tournesol

Avoine cultivée

Lin

Pois chiches

Tournesols **Clearfield** (par exemple les variétés de tournesols avec le gène **Clearfield**)

Les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire deux années après

l'application :

Moutarde (pour condiment seulement)

Il n'y a pas suffisamment de données pour d'autres cultures en rotation. Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année avant la culture de toute autre espèce que celle énumérée ci-dessus.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que FBN Imazamox WDG est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à FBN Imazamox WDG et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser FBN Imazamox WDG ou les herbicides du même groupe 2 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises

herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec FBN au 1-844-200-FARM (3276) ou le site Internet www.fbn.com.

Clearfield est une marque déposée de BASF Agrochemical Products, B.V., utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.

^{MD}Sauf indication contraire, produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

Jug Label

GRUPE	2	HERBICIDE
-------	---	-----------

FBN IMAZAMOX WDG

Herbicide granulaire en sachets solubles
dispersables dans l'eau

COMMERCIAL (AGRICOLE)

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA
RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF : Imazamox 70%

Avertissement, contient l'allergène sulfites

NO. D'HOMOLOGATION 34786 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 kg – Vrac

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

EN CAS D'URGENCE MEDICALE (HUMAINS OU ANIMAUX), CONTACTER ROCKY
MOUNTAIN POISON CONTROL AU 1-866-767-5041. EN CAS D'URGENCE
CHIMIQUE (DEVERSEMENT, FUITE, INCENDIE OU ACCIDENT), CONTACTER
CHEMTREC AU 1-800-424-9300 (AMERIQUE DU NORD) OU AU 1-703-527-3887
(INTERNATIONAL).

NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS INDIVIDUELS HYDROSOLUBLES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Farmer's Business Network Canada, Inc.
PO Box 5607
High River, Alberta
Canada T1V 1M7
1-844-200-FARM (3276)

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Cause des irritations des yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussettes et chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer sur des terrains à pente modérée ou forte, ou dont le sol est compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) et/ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre

antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Entreposer au-dessus de 5°C.

Entreposer dans un endroit frais, sec et éloigné des enfants, animaux, aliments destinés à la consommation humaine et animale ou des engrais.

Conserver les sachets hydrosolubles inutilisés dans le contenant original refermé.

Maintenir les emballages secs en tout temps.

Conserver les emballages à l'abri de la pluie.

Protéger du gel.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Pouch Label

FBN IMAZAMOX WDG

Herbicide granulaire dispersable
dans l'eau concentré à 70 %

COMMERCIAL

(AGRICOLE)

CONTENU NET : 1 kg – Vrac

PRINCIPE ACTIF : Imazamox ... 70% actif

Avertissement, contient l'allergène sulfites

AVERTISSEMENT –
IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS